



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 82938

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de reconnaître le service civique comme expérience professionnelle. Le service civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'effectuer une mission rémunérée en faveur de la collectivité. Ainsi ce dernier représente un formidable outil de citoyenneté tant il a pour but d'intégrer le jeune à la société et à la communauté nationale. En effet celui-ci apporte sa motivation et ses connaissances à une cause d'intérêt général. Cette mission constitue pour le jeune, non seulement, un projet personnel en ce qu'il lui permet d'être accompagné par un tutorat individualisé, mais aussi un projet professionnel. La Seine-Saint-Denis dont près d'un quart de la population à moins de 25 ans a besoin de cette reconnaissance qui constitue un enjeu majeur dans l'insertion professionnelle de ses jeunes. Mais cette question dépasse le cadre du département et se révèle nécessaire à l'ensemble du pays. Il aimerait donc connaître les orientations du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82938

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4949

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)